



budget

LE PARADOXE DU BUDGET DE LA RDC

pages 4-5

SOMMAIRE

Editeur

L'Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration

Florimond Muteba Tshitenge

Directeur de Publication

Rycky Mapama

Secrétaire de Rédaction

Jacques Katshelwa

Rédacteur en Chef

Valery Madianga

Equipe de Rédaction

Jacques Katshelwa

Valery Madianga

Valentin Madiba

Guillaume Atatama

Mise en page et Réalisation PAO

Valery Madianga

Adresse:

191, avenue Buta, Commune de Lingwala

Kinshasa/Rép.Dém. du Congo

Téléphone: +243 81 078 3751

E-mail: odeprdc@yahoo.fr

www.odeprdc.cd

Edito:

Faut-il associer le citoyen aux processus des politiques publiques ? p.3

Le paradoxe du budget en RDC p.4-5

Budget 2016:

Les recettes encadrées par la DGRAD p.6

Fiscalité:

Atelier préparatoire de l'étude sur les potentialités fiscales des communes de Kinshasa p.7

Marchés publics:

Kasaï-Oriental :

Leaders des Organisations de la Société Civile et Agents de l'Etat bénéficient d'une formation en passation des Marchés Publics à Mbuji-Mayi p.8-9

Corruption

L'index de gouvernance dans le secteur de la Défense : La RDC placée dans la catégorie E p.10

Six contrats miniers et pétroliers occultes font perdre 1,5 milliard USD à la RDC p.11

Cette publication a été réalisée grâce à l'appui de:



La bonne gouvernance financière, un préalable au développement économique et social de la RDC

La bonne gouvernance des finances publiques se définit par l'utilisation légitime du pouvoir et de l'autorité dans la gestion des ressources financières d'un pays avec intégrité, transparence, responsabilité, équité et une orientation vers les résultats pour promouvoir le développement.

La bonne gouvernance des finances publiques a pour finalité la réalisation de trois objectifs vitaux à savoir: fonder un climat de confiance dans les institutions et leur aptitude à gérer les deniers publics ; générer les richesses afin d'améliorer les conditions de vie du citoyen, à travers surtout la création de l'emploi ; et, enfin, promouvoir et perfectionner les bonnes pratiques de management en diffusant notamment les principes de transparence et d'efficacité dans la gestion des biens publics.

En vue de pérenniser ces acquis, la République Démocratique du Congo a intégré les pratiques de bonne gouvernance, conformément aux standards internationaux, dans la gestion quotidienne des institutions publiques pour assurer la préservation des deniers publics.

Lesdites réformes ont permis d'enregistrer d'importantes avancées en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget étatique, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable.

Cependant, elle doit améliorer les critères de la bonne gouvernance et de la transparence. Ainsi, la bonne gestion des finances publiques de l'Etat, comme choix stratégique, permettrait au pays de jouir d'un bon niveau de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi que d'un meilleur encadrement des équilibres budgétaires et financiers.

Le plus important reste la généralisation d'un audit de performance axé sur l'appréciation des performances afin de pouvoir tester la qualité et la pertinence des indicateurs. La RDC devrait donc procéder, chaque année, à l'évaluation des résultats obtenus, dans tous les départements ministériels. Ce qui constituerait une nouvelle avancée en matière de gouvernance des finances publiques.

La RDC doit être en mesure de collecter des recettes, d'emprunter avec prudence, de planifier et de gérer les dépenses des deniers publics de manière efficace et efficiente, et de justifier l'utilisation des fonds et les résultats obtenus, afin de promouvoir la croissance économique et le développement durable.

La gestion saine des finances publiques contribuerait à ces résultats grâce à ses éléments de transparence, de participation, de réactivité, de supervision, d'obligation de rendre compte et de prévisibilité.

Rycky MAPAMA, Directeur Exécutif de l'ODEP

Le paradoxe du budget en RDC



Le citoyen congolais se pose aujourd'hui la question de savoir le niveau de réalisation de dépenses sociales inscrites dans le programme d'action du gouvernement 2012-2016, adopté par le parlement en Mai 2012. Ce programme se penche sur six objectifs suivants : poursuivre les réformes institutionnelles pour améliorer l'efficacité de l'Etat (réforme de l'administration publique, de l'armée et des services de sécurité, de la justice, des finances publiques, décentralisation) ; accélérer la croissance économique tout en maintenant la stabilité macroéconomique ; poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ; améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ; renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ; et renforcer la diplomatie et la coopération au développement. Ce sont en fait les objectifs quatre et cinq, qui prennent en charge la question du social.

Pour atteindre ces objectifs, au départ le PAG avait misé sur des ressources envisagées à l'équivalent de 48 milliards de dollars américains à la fin de l'année 2016, et par ricochet, 36 milliards de dollars américains à la fin 2015, à ce jour 15.740,1 milliards de Francs ont été mobilisées, représentant l'équivalent de 17 milliards de dollars américains, soit un taux de réalisation de 47,23 %.

Cependant, le gouvernement assimile cette contreperformance par la pression fiscale qui a sensiblement augmen-

té entre 2012 et 2015, et la baisse drastique des cours des principales matières d'exportation et du pétrole.

L'impact des pétroliers producteurs dans le budget de l'Etat

Le rapport de la cour des comptes sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances 2012 renseigne que le gouvernement justifie la faible mobilisation des recettes des pétroliers producteurs par « la baisse de la production et celle du coût du brut sur le marché interna-

tionale ». Pourtant les moins-values relevées à chaque exercice budgétaire constituent des fautes de gestion, au sens de l'article 129 de la LOFIP. Jusqu'à preuve du contraire, aucun responsable n'a été sanctionné ni pas le gouvernement ni par le parlement. L'impunité est bien entretenue aux sus et au vu de tous. L'impact réel du secteur pétrolier n'est pas significatif dans le budget de l'Etat. En moyenne, il se situe à 5,1% entre 2012 et 2016.

Evolution de la contribution des pétroliers producteurs dans le budget 2012-2016

2012	2013	2014	2015	2016
6,7 %	6,2 %	5,5 %	5,0 %	2,1 %



Les secteurs sociaux sacrifiés

Proclamé mandat du social, la stratégie budgétaire entre 2012-2016 est en contradiction avec le PBAG 2012-2016, tel que modifier en 2014 et 2015. La poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat a bénéficié des allocations budgétaires d'un montant total de 5.504,6 milliards de Francs. Il se dégage un taux de réalisation de 65,14 % au

plan financier, et cet objectif prend une part relative de 34,97% du total des allocations budgétaires entre 2012-2015.

Cependant, les allocations budgétaires totales exécutées pour l'objectif pour suivre la construction et la modernisation des infrastructures de base », a été de l'ordre de 1.000,9 milliards de Francs. La part de cet objectif dans les allocations budgétaires totales est de 6,36 % ; et l'objectif, renforcement du capital

humain et de l'éducation à la citoyenneté, sa réalisation a nécessité l'allocation d'un montant total de 131,8 milliards de Francs, soit une part relative de 0,84 % des allocations totales.

Face à cette situation, les dépenses des secteurs sociaux dégringolent chaque année, par contre celles des institutions politiques restent constantes soit en dépassements. Le tableau ci-dessous donne une illustration :

Actions	Taux d'exécution (%)			
	2012	2013	2014	2015
Eau potable	32,1	7,2	43,6	0,17
Electricité en milieu rural	7,7	24,5	6,3	0,04
Transport en commun	639,2	368,0	38,9	0,62
Santé	21,8	38,2	26,6	3,25
Education	50,8	54,5	62,0	10,06
Réforme de la sécurité sociale	58,9	204,9	11,6	0,08
Régime des retraites	61,3	51,9	64,9	0,18
Habitat-Urbanisme-Foncier	28,9	55,3	56,1	0,49
Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	153,3	62,3	68,5	0,30
Promotion du Secteur agricole et élevage	19,2	81,0	33,4	0,90
Promotion de politiques favorable à la création de l'emploi	53,2	54,5	47,5	0,10
Promotion de la croissance du secteur des Mines	41,2	37,5	36,3	0,17
Promotion à la croissance du secteur de la forêt	47,7	52,8	14,5	0,06

Budget 2016:**Les recettes encadrées par le DGRAD**

N°	NATURE DES RECETTES	LOI DE FINANCES 2016	
		VOTE	STRUCTURE
I.	RECETTES ADMINISTRATIVES	405.228.877.804	56
22	AFFAIRES ETRANGERES	26.626.359.020	3,7
25a	INTERIEUR ET SECURITE	219.400.000	0
25b	INTERIEUR /RELATION AVEC LES PARTIS POLITIQUES	4.146.698.500	0,6
29	ECONOMIE NATIONALE	8.363.045.580	1,2
30	FINANCES	1.762.487.091	0,2
31	BUDGET	1.600.000.000	0,2
32	PLAN	80.660.700	0
37	SANTE	20.953.635.359	2,9
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNELLE	0	0,1
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	1.069.819.200	0
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	79.077.453	0
42	TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	241.755.607	0
44	AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	8.024.109.479	1,1
46	INDUSTRIE	10.444.657.120	1,4
47	COMMERCE EXTERIEUR	20.001.179.250	2,8
50	ENERGIE	1.965.472.528	0,3
51	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	17.780.087.504	2,5
52	AUTORITE DE REGULATION DES PTT	76.506.146.209	10,6
52	POSTES, TELEPHONE ET TELECOMMUNICATIONS	125.012.840.647	17,3
53	INFORMATION ET PRESSE	1.328.898.540	0,2
57	TOURISME	24.561.027.034	3,4
58	CULTURE ET ARTS	3.475.126.942	0,5
60	JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	2.800.000.000	0,4
62	EMPLOI ET TRAVAIL	23.379.346.128	3,2
63	PREVOYANCE SOCIALE	11.674.575.000	1,6
64	AFFAIRES SOCIALES	0	0
86	DIRECTION GENERALE DES MIGRATIONS (DGM)	13.132.472.912	1,8
II.	RECETTES JUDICIAIRES	24.726.023.000	3,4
34	JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX	1.481.554.491	0,2
85	POLICE NATIONALE	18.041.647.888	2,5
87	COURS, TRIBUNAUX ET PARQUETS	5.202.820.621	0,7
III.	RECETTES DOMANIALES	285.325.192.338	39,5
43	URBANISME ET GESTION IMMOBILIERE	1.312.493.249	0,2
48	MINE (SECRETARIAT GENERAL + CAM)	206.891.984.858	28,6
49	HYDROCARBURE	11.907.255.402	1,6
55	AFFAIRES FONCIERES	30.489.401.740	4,2
56	ENVIRONNEMENT	34.724.057.089	4,8
IV.	RECETTES DE PARTICIPATIONS	7.880.477.488	1,1
74	PORTEFEUILLE (SECRETARIAT GENERAL)	7.880.477.488	1,1
V.	PART DES PROVINCES	0	
	SOUS- RECETTES DGRAD/HORS PETROLIERS	723.160.570.630	100

Atelier préparatoire de l'étude sur les potentialités fiscales des communes de Kinshasa



L'Observatoire de la Dépense publique, ODEP en sigle a organisé du 18 au 20 Avril 2016, un atelier de formation à l'intention des acteurs de la société civile.

Cette session vise à former les membres de la Société civile qui vont mener l'enquête dans quatre communes (Kimbanseke, Masina, Ngaba et Selembao) de la ville de Kinshasa en vue d'évaluer le potentiel fiscal et le rendement des actes générateurs des communes.

L'activité est financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD/AIDOR.

Les deux premières journées ont été consacrées aux échanges sur la gestion des ETD et la mise en œuvre de la décentralisation en RDC, la troisième journée sur la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition. Au terme de l'atelier, cinq équipes ont été constituées. Chacune est composée

de 8 enquêteurs et 2 superviseurs.

Pourquoi cette enquête

La Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques réaffirme la distinction des finances du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Elle fixe les modalités de répartition des recettes à caractère national entre chaque niveau. Elle réitère le principe de légalité des impôts, taxes, droits et redevances.

Elle définit les modalités de consolidation du budget du pouvoir central avec ceux des provinces et les règles d'intégration des budgets des entités territoriales décentralisées dans ceux des provinces. Elle prône une pratique orientée vers une obligation de résultats pour la réalisation des objectifs de développement dont ceux de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

Le PNUD dans son nouveau programme 2013-2017 sur la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie

postule que « la faible qualité de la gouvernance constitue à bien des égards, la contrainte majeure à la stabilité et au développement socioéconomique de la RDC ». Pour cela, il préconise dans le cadre de ce projet, de mettre un accent sur les appuis orientés vers le renforcement de la crédibilité des institutions démocratiques et des administrations relativement à leur redevabilité, leur accessibilité et leur transparence dans le but de renforcer l'efficacité des politiques publiques qu'elles formalisent et exécutent au profit des citoyens.

C'est dans ce cadre pratique orientée vers une obligation de résultats pour la réalisation des objectifs de développement, dont ceux de la croissance et de la réduction de la pauvreté ; la recherche d'une meilleure performance en termes d'efficacité et d'efficience des ETD que s'inscrit la présente « Enquête sur le potentiel fiscal de quatre communes à savoir Ngaba, Masina, Kimbanseke et Matete dans la ville province de Kinshasa ».

Guillaume ATAMA

Kasaï-Oriental : Leaders des Organisations de la Société Civile et Agents de l'Etat bénéficient d'une formation en passation des Marchés Publics à Mbuji-Mayi



Les OSC lors de l'atelier à Mbuji-Mayi

Le Collectif pour le Développement Economique, Social et Culturel Intégré, CODESCI en sigle, a organisé un Séminaire de formation sur les nouvelles procédures nationales de passation des Marchés Publics à l'intention des leaders de la Société Civile et des agents techniques de la municipalité de Diulu. Cette activité a été organisée à Mbuji-Mayi du mardi 19 au samedi 23 Avril 2016.

Elle s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au plaidoyer social et à la responsabilité politiques dans la gestion budgétaire et des Marchés Publics au

Kasaï Oriental financé par NED.

Pendant cinq jours, les modules suivants ont été développés : les généralités sur la passation des marchés publics ; le montage institutionnel ; les méthodes de passation des marchés publics ; le processus de passation des Marchés Publics ; la planification et programmation des Marchés Publics ; dossiers type d'appels d'offres - DTAO (Théorie et exercices) ; composition d'un DTAO précédé d'une procédure de pré qualification ; marchés des Prestations Intellectuelles et évaluation des propositions ; contrôle à priori de la

procédure de passation des Marchés Publics ; contrat des marchés publics (exercices) ; exécution des Marchés Publics ; la gestion du contentieux des Marchés Publics ; mauvaises pratiques et signaux d'alerte de fraude et de corruption dans les Marchés Publics ; contrôle Citoyen des Marchés Publics.

Dans son exposé, le formateur a indiqué que la passation des marchés publics doit suivre un plan de passation, dont le délai pour chaque étape sont fixé par la loi relative aux marchés publics et le manuel des procédures. L'attribution des marchés publics doit commencer

*L'Information en continue sur
www.odeprdc.cd*



Les OSC lors de l'atelier à Mbuji-Mayi

par le lancement d'appels d'offres, la réception et l'ouverture des plis en passant par l'analyse des dossiers. Chaque étape est sanctionnée par un Avis de Non Objection (ANO) de la Direction de Contrôle des Marchés Publics, DCMP en sigle.

Outre les connaissances théoriques, les facilitateurs ont soumis les participants à des exercices pratiques sur le plan de passation des marchés.

A l'issue de cette formation, madame Angèle LUSAMBA, Bourgmestre de la commune de Diulu l'un des participants à cette session, s'est dite très satisfaite des connaissances apprises et, tout en s'engageant à se soumettre désormais à la loi en matière de passation des marchés publics. Elle a souhaité voir ces

genres de formations sur les Marchés Publics se multiplier étant donné que c'est une des réformes importantes auxquelles les gouvernants doivent d'être bien initiés.

De son côté, monsieur Jean Claude NGANDU, Président de la Société Civile du Territoire de Tshilenge, l'un des participants, a fait savoir que cette formation lui a permis d'avoir une connaissance générale sur les nouvelles procédures de passation des marchés publics mais également sur le contrôle citoyen des marchés publics. Il a, enfin, souhaité voir ce genre de formation profiter aux autres leaders des structures de la Société Civile des autres territoires de la province du Kasai-Oriental.

A l'issue de cette formation, les partici-

pants-leaders des Organisations de la Société Civile, ont, d'un commun accord décidé de mettre sur pieds un Observatoire Citoyen des Marchés Publics.

Cette formation s'est déroulée dans la salle de réunion de la Maison du Citoyen (siège de CODESCI) sise avenue NZABA n°5 quartier BUBANJI dans la commune de Diulu. Au total vingt participants ont suivi plus de 10 modules, dispensés par : Monsieur Albert KAKANDA SOMBOLAYI, Expert de la Direction provinciale de contrôle des marchés publics - DPCMP et par Madame Josiane MULEKA, Experte de la Société Civile sur le Contrôle Citoyen des Marchés Publics.

Clément ILUNGA
Chargé de Communication/CODESCI

L'index de gouvernance dans le secteur de la Défense : La RDC placée dans la catégorie E

Le rapport 2015 de Transparency International sur la gouvernance dans le secteur de la défense en Afrique, place la République Démocratique du Congo dans la catégorie E. Les pays classés sur dans cette catégorie font face à un risque maximal de corruption.

Ce rapport renseigne que la corruption dans le secteur de la Défense des pays africains augmente significativement l'insécurité et l'instabilité sur le continent. Une situation qui se justifie par le faible contrôle exercé sur les institutions de la Défense, certaines agents des forces armées favorisent les intérêts commerciaux plutôt que les intérêts sécuritaires.

C'est ainsi, la corruption réduit l'efficacité des forces militaires africaines lors de leurs interventions et campagnes militaires au niveau national et régional.

Ce rapport a identifié le risque de la corruption dans le secteur de la défense dans 5 domaines, notamment politique, finance, ressources humaines, opérationnel et marchés publics.

En République Démocratique du Congo, le faible contrôle parlementaire, la concentration du pouvoir au niveau de la présidence, le manque de stratégie de défense et sécurité, le manque de politique anti-corruption, l'ignorance de l'opinion de la société civile par les leaders politiques sont des risques de corruption dans les secteurs de la défense.

Du point de vue financier le rapport renseigne que le budget du secteur de Défense de la RDC manque de précision et de détails importantes. Il est

difficile de savoir les sources de financement et qui contrôle les dépenses militaires. L'encadrement et la cession des biens militaires ne sont pas soumis à un contrôle institutionnel transparent et indépendant. Il y a de fortes suspicions que les hauts gradés militaires possèdent de larges intérêts commerciaux, particulièrement dans le secteur minier dans l'est de la RDC.

En plus la passation des marchés publics de la défense manque de transparence. Ni le public, ni les parlementaires ne sont au courant du calendrier des marchés publics et le système n'est pas ouvert à la compétition.

Le rapport déplore aussi le manque de formation régulière du personnel militaire et civil dans la lutte contre la corruption, malgré les bonnes intentions du président de la République et de son gouvernement.

Sur le plan opérationnel l'absence de

doctrine militaire, le manque de formation anti-corruption régulière pour les commandants et les soldats avant et pendant un déploiement militaire sont les facteurs de risque de corruption.

Des exemples à suivre

Pour lutter contre la corruption dans le secteur de la défense, la Côte d'Ivoire a mis en place un centre anti-racket qui a permis à l'arrestation et la condamnation de 100 soldats pour des crimes de corruption ; la Tunisie, le Benin, l'Ethiopie, la Namibie interdisent ou limitent les militaires à prendre part à des activités commerciales ; le Benin, l'Ethiopie, le Togo, la Namibie offrent des formations anti-corruption aux commandants et militaires haut-gradés.

Valery Madianga
Chargé de Communication/ODEP



Six contrats miniers et pétroliers occultes font perdre 1,5 milliard USD à la RDC



Exploitation minière au Katanga

Dans un rapport publié le 04 Mai 2016, Global Witness renseigne que six contrats miniers et pétroliers occultes ont fait perdre à la RDC 1,5 milliard de dollars américains, soit le double des dépenses annuelles du pays consacrées à la santé et à l'éducation. L'inquiétude de Global Witness se fonde sur des preuves provenant des élections congolaises précédentes.

Chacune de ces six transactions a impliqué des sociétés anonymes immatriculées aux Îles Vierges britanniques (IVB). Une partie des produits des ventes a été utilisée pour contribuer à un fonds gouvernemental destiné au scrutin de 2011.

Le reste est passé dans des mains privées, privant le peuple congolais

de l'argent dont il a tant besoin pour les hôpitaux, les écoles et les infrastructures routières.

Depuis 2015, de nouveaux contrats miniers ont été conclus avec Glencore et le Groupe Fleurette, mais elle n'a été révélée par la presse que plusieurs mois plus tard, tandis qu'un gigantesque accord potentiel avec la China Nonferrous Metal Mining Co., annoncé en juillet 2015, n'a pas encore été publié. La signature de ces contrats présente de risque de détournement de fonds provenant de ventes d'actifs miniers.

Selon Global Witness, les profits tirés de contrats miniers secrets risquent de financer illégalement la campagne pour l'élection présidentielle controversée qui aura lieu cette année en République Démocratique

du Congo. Cet avertissement vient alors que des dirigeants mondiaux se préparent à arriver au Royaume-Uni la semaine prochaine pour un grand sommet anti-corruption.

Les contrats décrits dans le rapport de Global Witness 'Hors d'Afrique' montrent les préjudices causés par l'opacité garantie aux sociétés offshore enregistrées dans les territoires sous contrôle britannique.

Le Royaume-Uni doit maintenant montrer la voie dans la lutte contre ce problème en obligeant ses paradis fiscaux offshore à instaurer des registres publics de propriétaires effectifs afin que nous puissions découvrir qui a réellement bénéficié de ces transactions.

La transparence